

République Française
 Département : ISERE
 Arrondissement : Grenoble
SAINT AREY - COMMUNE

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE_024_2026_BIS

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Anne STUTZ.

Présents : Anne STUTZ, Joëlle TROUSSIER, Guy BACCOLI, Pieric VIALLET, Claire MEGIAS, Christel BONDAZ, Nicolas GAIO

Représentés :

Absents et Excusés :

Secrétaire de séance : Claire MEGIAS

Objet : Nomination des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

La commission communale des impôts directs (art. 1650 du code général des impôts) est instituée dans chaque commune, elle procède aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives. La création de cette commission est obligatoire et sera composée d'un président, à savoir la maire et de 6 membres, devant chacun avoir un(e) suppléant(e).

Ces 6 membres et leurs suppléant(e)s sont désignés par la direction départementale des finances publiques, à partir d'une liste de 24 contribuables (12 titulaires et 12 suppléants) de la commune fixée par le Conseil Municipal.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant douze noms pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

CONSIDERANT que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts,

VU l'article L. 2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal,

DECIDE de dresser une liste de présentation de 24 noms de contribuables parmi lesquels le Directeur départemental des finances publics procédera à la désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la C.C.I.D

DRESSE à l'unanimité des membres présents la liste de présentation suivante :

	Titulaires	Suppléant(e)s
1	ANALORO Jean-Pierre (Pellenfrey)	CASTILLON Caroline (Pellenfrey)
2	BACCOLI René (Le Moulin)	BACCOLI Guy (Le Moulin)
3	BONDAZ Mathieu (La Beaume)	FARNAUD Christel (La Beaume)
4	BOURDON Fanny (Pellenfrey)	MEGIAS Claire (Pellenfrey)
5	CAUSSE Jean-René (La Beaume)	MONDOLONI Anne (La Beaume)
6	CAPRERA Christophe (Le Mas)	JUDAS Elisabeth (Le Mas)
7	COLLIN Corinne (Le Bourg)	FAUQUET Stéphanie (Le Bourg)
8	CZERNIK Thierry (Le Mas)	ALBORGHETTI Stéphane (Le Mas)
9	FERNANDEZ Francis (La Beaume)	TROUSSIER Joëlle (La Beaume)
10	GAILLARD Valérie (Pellenfrey)	HEMBERT Frédéric (Pellenfrey)
11	VETH Catherine (La Beaume)	DUC Olivier (La Beaume)
12	VIALLET Pieric (Le Bourg)	GAIO Nicolas (Le Bourg)

AUTORISE Madame la Maire à signer et transmettre la liste de proposition jointe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Anne STUTZ
Président de séance

Claire MEGIAS
Secrétaire de séance